

CRIEL-SUR-MER

La commune décroche un nouveau label écologique

Concilier biodiversité et tourisme, c'est le défi que se lance la mairie après avoir obtenu le label Territoire engagé pour la nature, obtenu pour quatre ans.

BENJAMIN RADEAU

Après s'être portée candidate en juin 2022, Criel-sur-Mer a obtenu, comme 58 autres collectivités locales normandes, dont Eu, le label Territoire engagé pour la nature (TEN), qui favorise les actions en faveur de la biodiversité et offre aux lauréates des financements et un accompagnement d'experts. Une certification qui sera réévaluée en 2026, sur la base de la réalisation des projets annoncés par la municipalité dans son dossier. Car ce sont sur ces derniers que le jury a rendu sa décision.

Celui-ci a particulièrement apprécié les intentions des élus de végétaliser les trottoirs, de restaurer ou créer des mares, d'acquérir des terrains contenant des zones humides, de rouvrir un bras de l'Yères dans le parc du château de Chanteraine ou encore d'étudier la possibilité de réestuariser l'Yères en supprimant la digue-route. Des idées sur le long terme tandis que la « sensibilisation citoyenne [...] en lien avec la préservation de la biodiversité » peut, elle, se déployer rapidement.

S'APPUYER SUR LA POPULATION

C'est dans cette direction que la municipalité veut travailler dans les mois à venir. « Il y a beaucoup d'habitants qui sont attachés à l'environnement. Il ne sera pas difficile d'activer



Les agents communaux ont contribué à l'obtention du label Territoire engagé pour la nature et de la 2^e fleur au concours des villes fleuries.

les bonnes volontés », croit le maire, Alain Trouessin. Cela se fera par l'intermédiaire d'une association nouvellement créée, Éveil biodiversité Criel (EBC), dont la première réunion aura lieu le 27 février. « Notre programme d'actions n'est pas encore figé. Le but sera, notamment auprès du jeune public dans les écoles et les centres aérés, de montrer qu'il y a des choses intéressantes à découvrir et protéger ici », déclare son président, Jean-Pierre Vanghut.

Un territoire à protéger et à mettre en valeur. Avec 2 100 hectares urbanisés à seulement 12 %, « le cadre de

vie n'est pas commun », admet Éric Pruvost, adjoint à l'environnement. Les plages, les falaises, les bois et les terres agricoles permettent de faire de Criel-sur-Mer « un lieu de villégiature orienté vers la nature ». Le label TEN, comme d'autres reconnaissances écologiques, peut être un argument de vente. « Les touristes sont de plus en plus attachés à ces valeurs. On joue sur nos atouts, résume l'édile. Ce ne sont pas les mêmes que ceux de Mers-les-Bains par exemple, avec son quartier balnéaire et son front de mer, mais ils sont différents, sur le même territoire ». ■